

RCS : NIMES

Code greffe : 3003

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NIMES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1975 B 80036

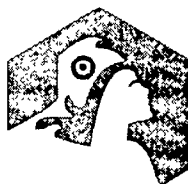
Numéro SIREN : 303 560 437

Nom ou dénomination : ALES MOTORS CONCEPT

Ce dépôt a été enregistré le 29/10/2020 sous le numéro de dépôt B2020/010708

Expéditeur :

Greffé du Tribunal de Commerce
12 rue Cité Foulc
30031 NIMES Cedex 1



GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
NIMES

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2020/010708**
n° de gestion : **1975B80036**
n° SIREN : **303 560 437 RCS Nîmes**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Nîmes certifie avoir procédé le 29/10/2020 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

ALES MOTORS CONCEPT - Société à responsabilité limitée

Lieudit Plaine Saint Martin 30520 Saint-martin-de-valgalgues -FRANCE-

Date de clôture : **30/09/2019**

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants : Dépôt des comptes annuels

Pièce : Documents comptables prévus par la législation en vigueur



1213240

BJ0708

75B 80036

B303 560 437

COURRIER REÇU LE

14 OCT. 2020

GREFFE
Tribunal de Commerce de Nîmes

COMPTES ANNUELS

SARL ALES MOTORS CONCEPT

AMC

Domaine de Camont

30520 ST MARTIN DE VALGALGUES

EXERCICE

du 01/10/2018 au 30/09/2019

copie certifiée sincère et
conforme à l'original.

PÉREZ N.



ATTESTATION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise

SARL ALES MOTORS CONCEPT
Domaine de Camont
30520 ST MARTIN DE VALGALGUES

relatifs à l'exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019.

Conformément à notre lettre de mission en date du , nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 8 pages, se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	1 948 705 Euros
- Chiffre d'affaires HT,	2 271 666 Euros
- Résultat net comptable,	25 533 Euros

Fait à ALES
Le 23/03/2020

Expert-Comptable
Cécile CHABROL

*copie certifiée sincère
et conforme à l'original
Perez A.*

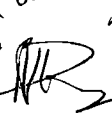


BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N - 30/09/2019 12			Exercice N-1 30/09/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	800	800				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	65 270	65 270		150	150	100.00
	Installations techniques, matériel et outillage	148 510	146 838	1 673	3 491	1 819	52.09
	Autres immobilisations corporelles	150 203	120 625	29 578	36 080	6 502	18.02
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	150		150	300	150	50.00
	Total II	364 934	333 533	31 401	40 021	8 620	21.54
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	1 509 436		1 509 436	1 183 322	326 114	27.56
	Avances et acomptes versés sur commandes	44 196		44 196	4 485	39 711	885.44
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	231 608		231 608	147 916	83 692	56.58
	Autres créances	48 392		48 392	59 536	11 143	18.72
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	83 672		83 672	52 016	31 656	60.86
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	1 917 305		1 917 305	1 447 275	470 029	32.48
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	2 282 238	333 533	1 948 705	1 487 296	461 409	31.02

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

150

copie certifiée sincère
et conforme à l'original
Pérez N. 

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/09/2019	12	Exercice N-1 30/09/2018	12	Ecart N / N-1	
		Euros		%			
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 100 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	100 000		100 000			
	Réserves						
	Réserve légale	10 000		10 000			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	633 689		714 480		80 791	11.31
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	25 533		19 209		6 324	32.92
	Subventions d'investissement Provisions réglementées						
	Total I	769 222		843 689		74 467	8.83
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (1)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	22 279		28 088		5 809	20.68
	Concours bancaires courants	130 681		148 568		17 887	12.04
	Emprunts et dettes financières diverses	862				862	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	906 932		339 740		567 192	166.95
	Dettes fiscales et sociales	94 518		62 236		32 282	51.87
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	24 211		64 975		40 765	62.74
	Produits constatés d'avance (1)						
	Total IV	1 179 483		643 607		535 876	83.26
	Ecart de conversion passif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 948 705		1 487 296		461 409	31.02

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

1 163 126

643 607

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2019 12			Exercice N-1 30/09/2018 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	2 147 490		2 147 490	1 672 828	474 662	28.37
Production vendue de biens						
Production vendue de services	124 175		124 175	126 067	1 892	1.50
Chiffre d'affaires NET	2 271 666		2 271 666	1 798 895	472 770	26.28
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			1 571	21 256	19 685	92.61
Autres produits			99	13	86	664.64
Total des Produits d'exploitation (I)			2 273 336	1 820 164	453 172	24.90
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises			2 008 785	1 488 184	520 601	34.98
Variation de stock (marchandises)			326 114	168 024	158 089	94.09
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			224 980	212 337	12 643	5.95
Impôts, taxes et versements assimilés			24 846	13 488	11 359	84.22
Salaires et traitements			232 690	192 049	40 641	21.16
Charges sociales			60 797	52 426	8 370	15.97
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			11 635	15 616	3 981	25.49
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			1 183	149	1 033	691.98
Total des Charges d'exploitation (II)			2 238 802	1 806 224	432 578	23.95
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			34 534	13 940	20 594	147.74
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	30/09/2019 12	30/09/2018 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)		32	32	100.00
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	390	2 592	2 202	84.94
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	390	2 625	2 234	85.12
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	5 388	7 113	1 725	24.25
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	5 388	7 113	1 725	24.25
2. Résultat financier (V-VI)	4 998	4 488	509	11.35
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	29 536	9 451	20 084	212.51
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital		14 297	14 297	100.00
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII		14 297	14 297	100.00
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	45	325	280	86.15
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		2 900	2 900	100.00
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	45	3 225	3 180	98.60
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	45	11 072	11 117	100.41
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	3 958	1 314	2 644	201.22
Total des produits (I+III+V+VII)	2 273 726	1 837 085	436 641	23.77
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	2 248 194	1 817 876	430 317	23.67
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	25 533	19 209	6 324	32.92

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
Redevance de crédit bail immobilier

2 771
19 133 22 366

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

Cabinet DIAZ Alain

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Dérogations

A l'exception des dérogations suivantes :

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé la reprise sur provision dans le compte des frais de personnel d'un montant de 8252 euros relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi). Le montant définitif pour l'exercice 2018 s'élève à 11 403 euros. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ATTESTATION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise

SARL ALES MOTORS CONCEPT
Domaine de Camont
30520 ST MARTIN DE VALGALGUES

relatifs à l'exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019.

Conformément à notre lettre de mission en date du , nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 8 pages, se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	1 948 705 Euros
- Chiffre d'affaires HT,	2 271 666 Euros
- Résultat net comptable,	25 533 Euros

Fait à ALES
Le 23/03/2020

Expert-Comptable
Cécile CHABROL


Cécile CHABROL
Expert-Comptable
Société d'Expertise Comptable
Alain DIAZ
17, Rue Roland Garros
30100 ALES
Tél. 04 66 86 44 44 - Fax 04 66 86 39 39
SIRET 410 938 971 00034 - APE 741 C
Capital 100.000 Euros

SARL ALES MOTORS CONCEPT

au capital de 100000 E€
Siège social : Domaine de Camont

30520 ST MARTIN DE VALGALGUES
RCS : 30356043700038

DECISIONS ORDINAIRES DE L'ASSOCIE UNIQUE **en date du 09/04/2020**

L'an deux mille vingt,
le neuf avril à dix-huit heures,

Monsieur NICOLAS PEREZ, représentant la SCF GALEO associé unique de la société ALES MOTORS CONCEPT, a établi ainsi qu'il suit le présent procès verbal.

En sa qualité de gérant, le représentant de l'associé unique a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2019 et le rapport de gestion sur l'activité de la société au cours de cet exercice.

Puis il examine les différents points suivants :

- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2019,
- Affectation des résultats,
- Conventions visées à l'article L. 223-19 du code de commerce,

L'associé unique prend alors les décisions suivantes :

PREMIÈRE DECISION

Le représentant de l'associé unique approuve les comptes de l'exercice clos le 30/09/2019 tels qu'il les a établis, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans son rapport de gestion.

DEUXIÈME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, s'élevant à 25 532.73 euros, de la manière suivante :

- en totalité au compte "autres réserves", soit	25 532.73 €
Total.....	<u>25 532.73 €</u>

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du code général des impôts, prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes par part sociale pour les trois exercices précédents ont été les suivantes :

<u>Exercice</u>		<u>Dividendes</u>
<u>Avoirs fiscaux</u>		
N-1.....	0.00 €	0.00 €
N-2.....	0.00 €	0.00 €
N-3.....	0.00 €	0.00 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME DECISION

L'associé unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L.223-19 du code de commerce n'est intervenue au titre de l'exercice écoulé.

QUATRIÈME DECISION

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 du code général des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Le représentant de l'associé unique

